
Nombre de membres

Séance du 10 juillet 2020

en exercice: 14

L'an deux mille vingt et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 10 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Pierre PANTANELLA

Présents : 13

Sont présents: Pierre PANTANELLA, Raymond FABREGUES, Nicolas GALIERES, Isabelle MAILHE, Corinne CAMBEFORT, Agathe HINTON, Quentin VALAT, Xavier GALTIER, Frédéric BARASCUD, Xavier BERNAT, François BILLET, Nicolas DEDIEU, Jean-Marie SCHMERBER

Votants: 14

Représentés: Simon GALTIER par François BILLET

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Isabelle MAILHE

Objet: SENATORIALES. ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS - DE 2020 043

Le conseil municipal s'est réuni le 10 juillet 2020 à 07 heures

Monsieur DE SOUSA BARROS José conseiller municipal ressortissant européen n'a pas été convoqué et n'a pas participé à l'élection des délégués et suppléants,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle du ministre de l'intérieur NOR INTA 2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020,

Conformément au décret n°2020-812 du 29 juin 2020, les conseillers municipaux doivent être convoqués le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Pour la commune de Saint-Romé-de-Cernon moins de 1000 habitants, le nombre de **délégués titulaires** est fixé à **3** et le nombre de **délégués suppléants** à **3**.

L'élection des délégués et des suppléants doivent se faire séparément au scrutin majoritaire à 2 tours. L'élection est acquise au premier tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. SCHMERBER Jean-Marie, FABREGUES Raymond, M. VALAT Quentin et Mme HINTON Agathe. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Les candidatures enregistrées :

Délégués titulaires :

-M. FABREGUES Raymond

-Mme MAILHÉ Isabelle

-M. PANTANELLA Pierre

Délégués suppléants :

-M. VALAT Quentin

-Mme CAMBEFORT Corinne

-M. GALIERES Nicolas

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire :

nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. FABREGUES Raymond 14 voix
- Mme MAILHÉ Isabelle 14 voix
- M. PANTANELLA Pierre 8 voix

M. FABREGUES Raymond, Mme MAILHÉ Isabelle et M. PANTANELLA Pierre ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Délégué suppléant :

nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. VALAT Quentin 14 voix
- Mme CAMBEFORT Corinne 11 voix
- M. GALIERES Nicolas 11 voix

M. VALAT Quentin, Mme CAMBEFORT Corinne M. GALIERES Nicolas ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

The bottom of the page contains several handwritten signatures and scribbles in black ink. There are approximately seven distinct marks, some appearing to be initials or full names written in a cursive style, and others being large, sweeping strokes or scribbles. The handwriting is somewhat illegible due to the cursive nature and overlapping of the marks.